

REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTALE
PROJET PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE DE VOUNEUIL-SOUS-BIARD (86)
RESUME NON TECHNIQUE D'ETUDE D'IMPACT



SERGIES

Septembre 2021

Etude rédigée par :

Michel PERRINET (Inventaires terrain flore et faune et rédaction)

Evelyne REBIBO (cartographie, rédaction et mise en forme du rapport)

Jean SERIOT (Hirundo : Inventaires avifaune)

Laurent GOURET (O-GEO : Analyses sonogrammes chiroptères)

Belinda BACQUET et Claire DUTHIL (Agence B : Etude paysagère)

Le Projet

SERGIES appartient au **Groupe Énergies Vienne**, anciennement Syndicat Intercommunal d'Électricité et d'Équipement du Département de la Vienne (SIEEDV). Le Syndicat Énergies Vienne développe un service public de l'énergie de proximité et a permis la mise en place dans la Vienne d'une organisation du service public de l'énergie efficace, pérenne et centrée sur les besoins des communes et de leurs habitants.

Le projet est porté par GRAND POITIERS PHOTOVOLTAÏQUE, l'une des sociétés de projets de SERGIES. Elle a été créée afin de porter les projets d'énergies renouvelables sur le périmètre de la communauté d'agglomération de Grand Poitiers.

Une concertation a été menée avec les autorités locales avec présentation du projet en Conseil Municipal pour l'obtention d'une délibération favorable, obtenue le 30/06/2021

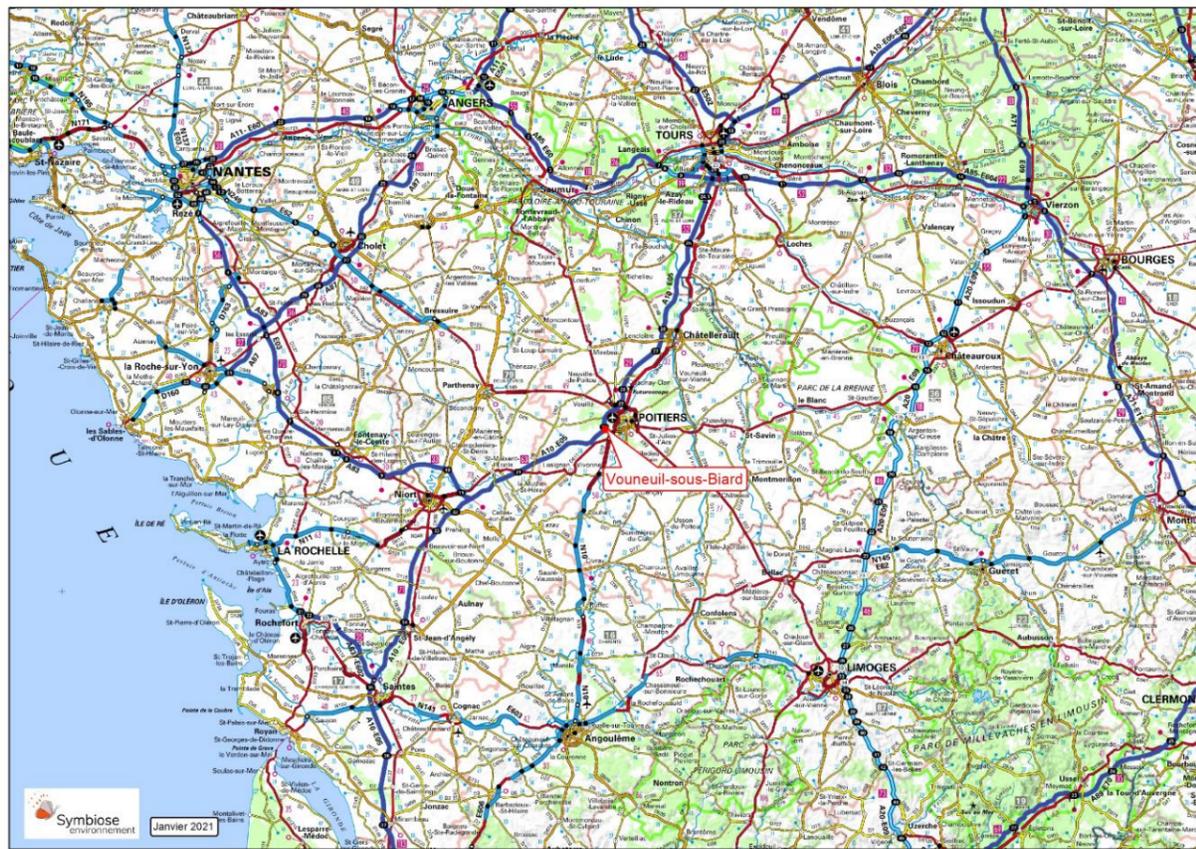
Le projet de centrale solaire se situe dans la région Nouvelle Aquitaine, au centre du département de la Vienne (86), sur la commune de Vouneuil-sous-Biard (86580) à environ 4 km au sud-ouest de Poitiers.



Vue du secteur nord depuis la voie de service de la LGV
Photo : M. PERRINET - Symbiose Environnement 10/05/2019



Vue du secteur sud depuis la voie de service de la LGV
Photo : M. PERRINET - Symbiose Environnement 10/05/2019



Situation géographique du projet de la centrale photovoltaïque au sol de Vouneuil-sous-Biard

L'aire d'étude est localisée sur un terrain en friche sur environ 7,3 ha au lieu-dit les Prises de la Menuiserie, sur la commune de Vouneuil-sous-Biard. Elle est traversée par un accès à une entrée de service de la LGV, le site étant un délaissé de la ligne LGV appartenant à Lisea-Cosea. Les environs correspondent à un bocage très lâche de haies entourant des parcelles de cultures

1.1 L'AIRE D'ETUDE

Il n'y a pas de **zone humide** recensée au niveau de l'aire d'étude et il n'y a plus d'activités agricoles sur le site depuis près de 10 ans. Les terrains ont fait l'objet d'acquisition en 2012 pour servir au chantier de la LGV SEA.

Une étude de l'aptitude des sols a été réalisée par la Chambre d'Agriculture de la Vienne (2021) et le site est ainsi jugé non favorable à l'activité agricole.



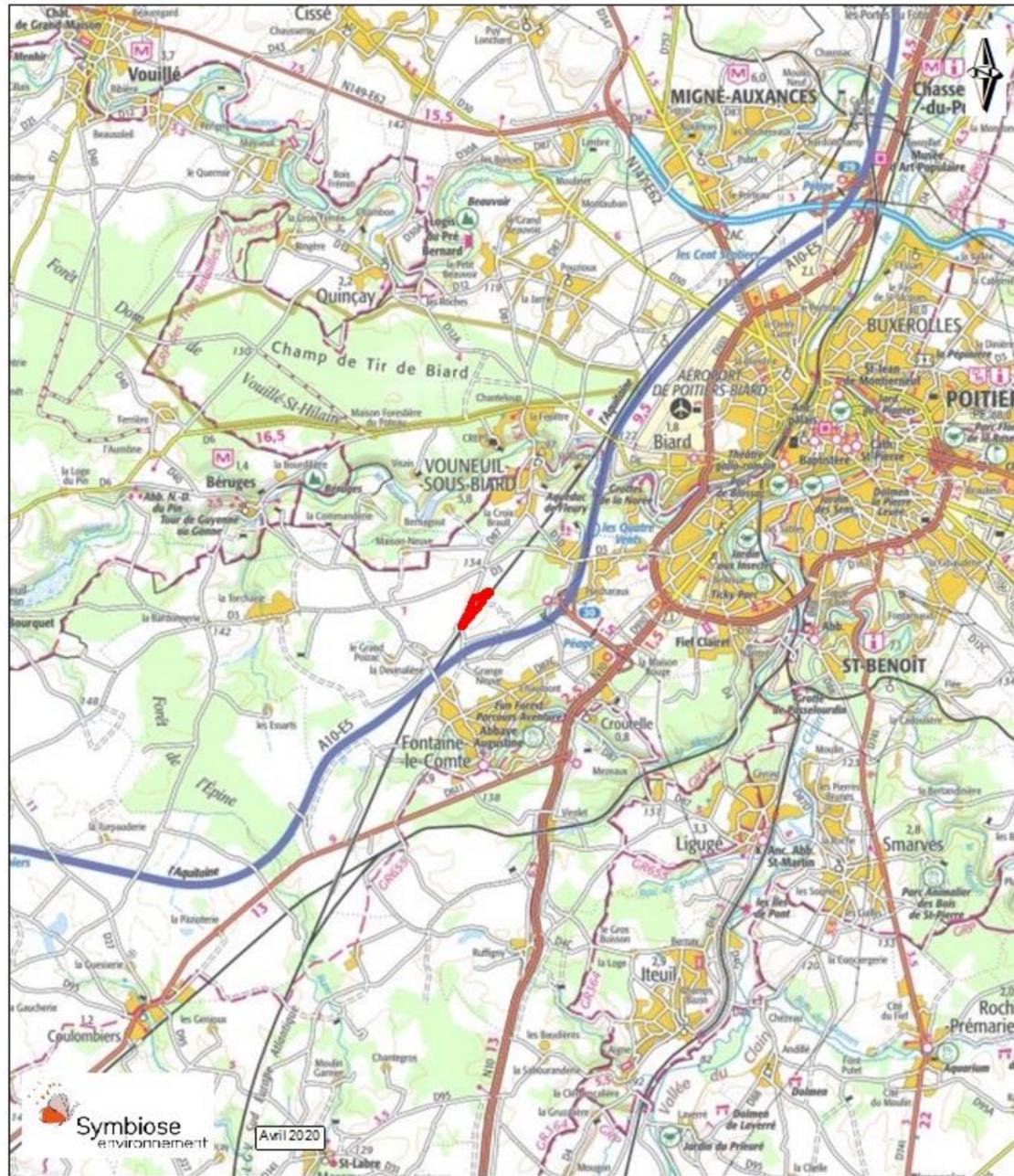
Photo 2594
Avril 2013



Photo 6801
Septembre 2013

Il y a des ZNIEFF à moins de 3 Km et au-delà dans un rayon de 10 Km ainsi qu'un site Natura 2000 dans un rayon de 10 Km autour d'aire d'étude (FR5412018 - Plaines du Mirebalais et du Neuvoillois) qui se superpose à la ZNIEFF du même nom. La très grande majorité des ZNIEFF porte sur des sites ayant un intérêt botanique correspondant à des pelouses calcaires et boisements sans lien avec les caractéristiques de l'aire d'étude occupée par des friches, fourrés et terrassement. La faune citée fait référence essentiellement aux espèces des pelouses et donc à des milieux absents de l'aire d'étude. Plus au nord la faune des plaines est également sans relation avec le secteur de l'aire d'étude.

Localisation du site Etude d'impact faune-flore et habitats

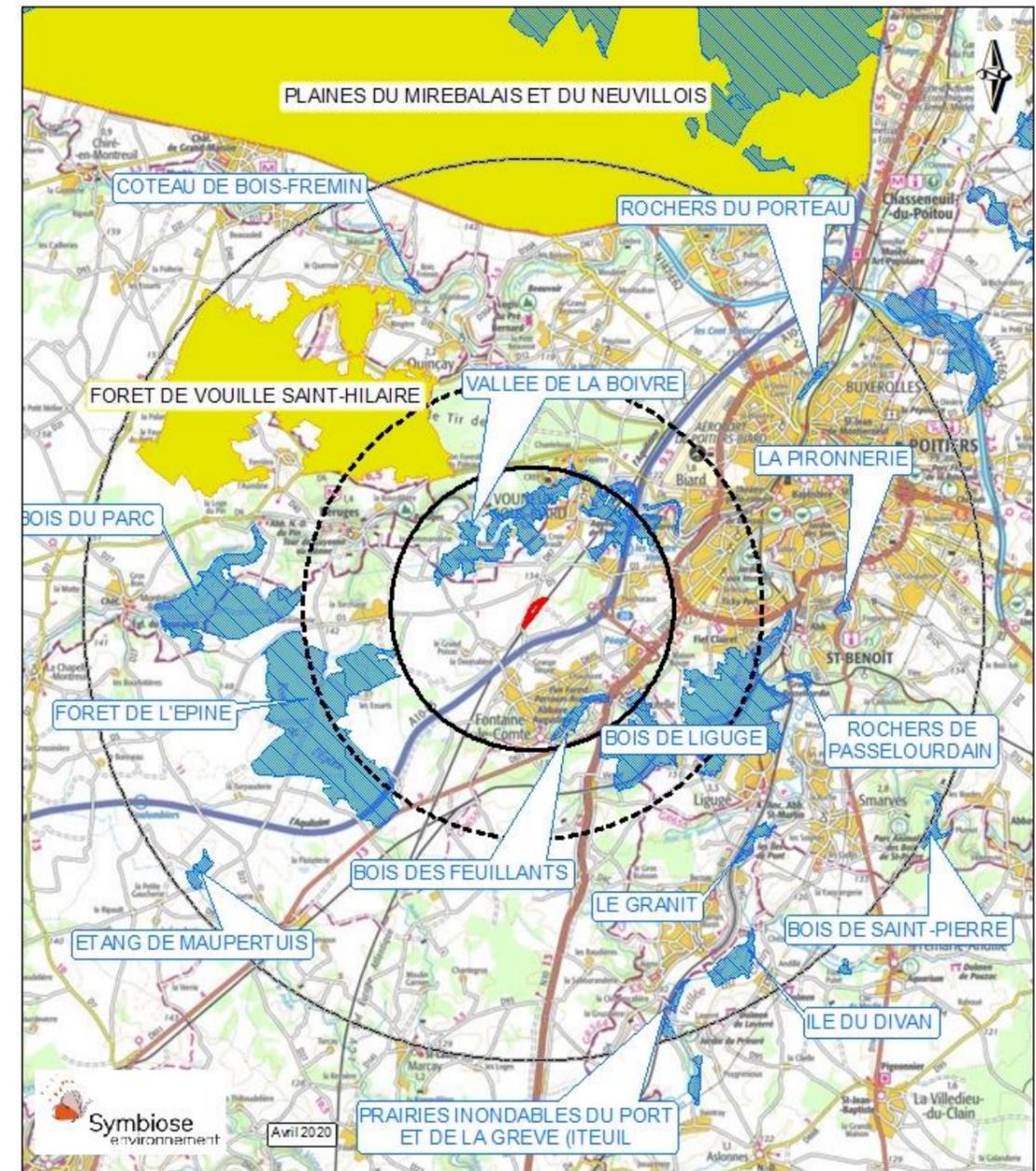


Aire d'Etude Immédiate



Projet photovoltaïque
de Vouneuil-sous-Biard (86)

Inventaire du patrimoine naturel autour du site Etude d'impact faune-flore et habitats

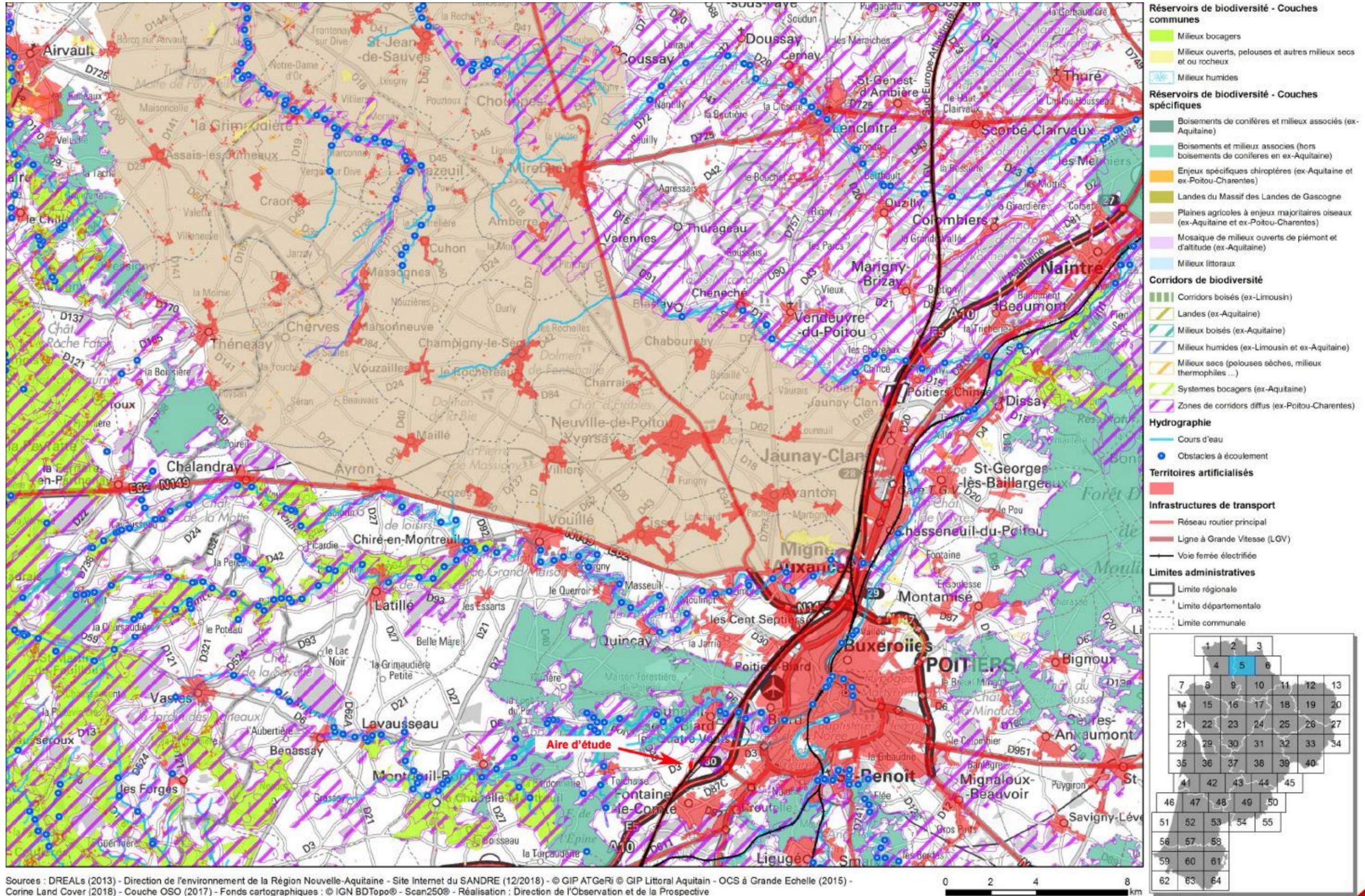


- Aire d'Etude Immédiate
- Znieff de type 1
- Znieff de type 2
- AER - 3 km
- AEI - 5 km
- AEE - 10 km



Projet photovoltaïque
de Vouneuil-sous-Biard (86)

L'aire d'étude est localisée entre une route secondaire et la nouvelle ligne LGV en limite de zone urbaine et hors de corridors ou réservoir de biodiversité.

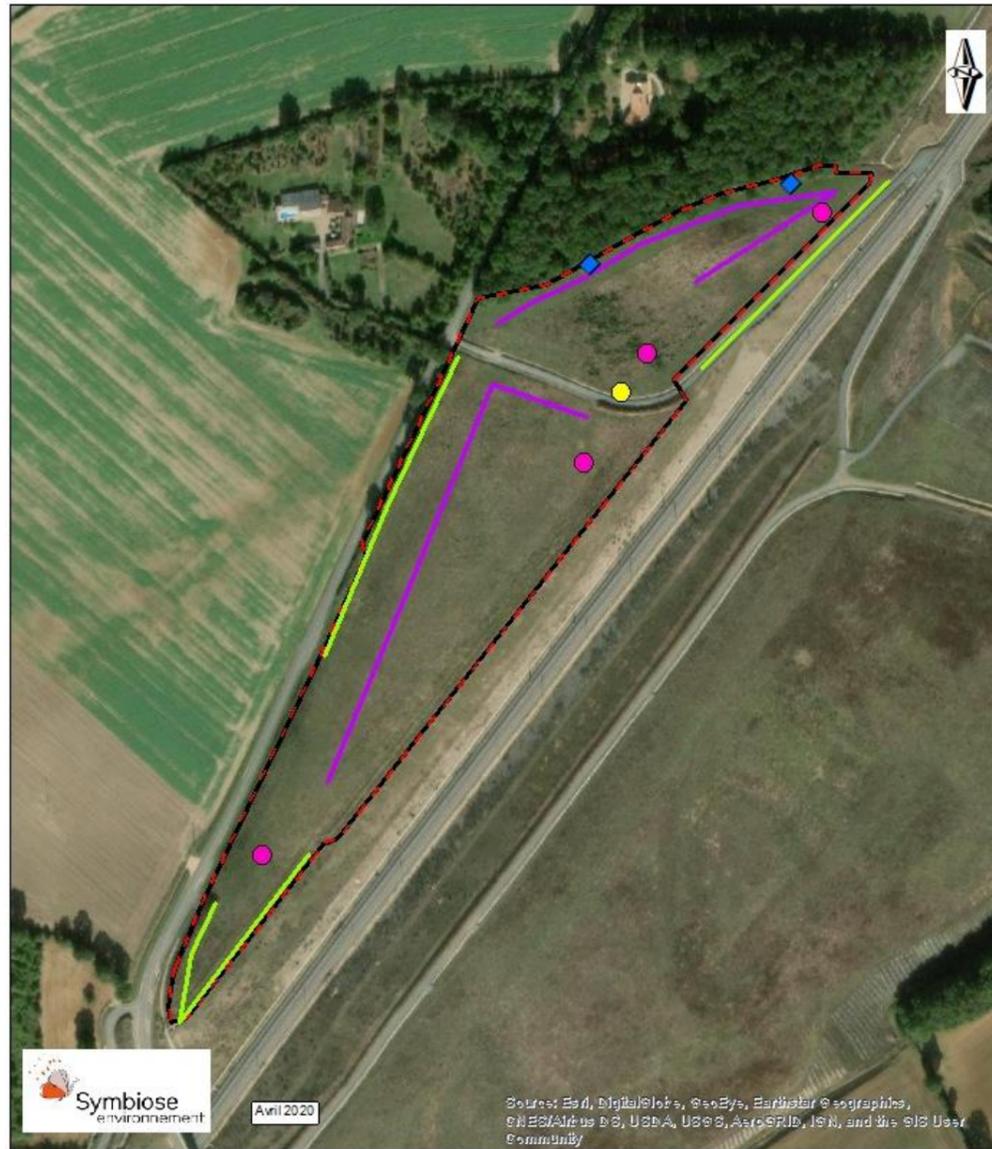


Sources : DREALs (2013) - Direction de l'environnement de la Région Nouvelle-Aquitaine - Site Internet du SANDRE (12/2018) - © GIP ATGeRi © GIP Littoral Aquitain - OCS à Grande Echelle (2015) - Corine Land Cover (2018) - Couche OSO (2017) - Fonds cartographiques : © IGN BDTopo® - Scan250® - Réalisation : Direction de l'Observation et de la Prospective

Les inventaires faune et flore

Les inventaires ont pu être réalisés sur un cycle biologique complet pour les espèces présentes au sein de l'aire d'étude de mars à septembre 2020.

Transects et points d'inventaire pour la faune
Etude d'impact faune-flore et habitats

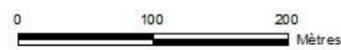


Points d'inventaires :

- Ecoute orthoptères
- Inventaire orthoptères
- ◆ Pêche amphibiens

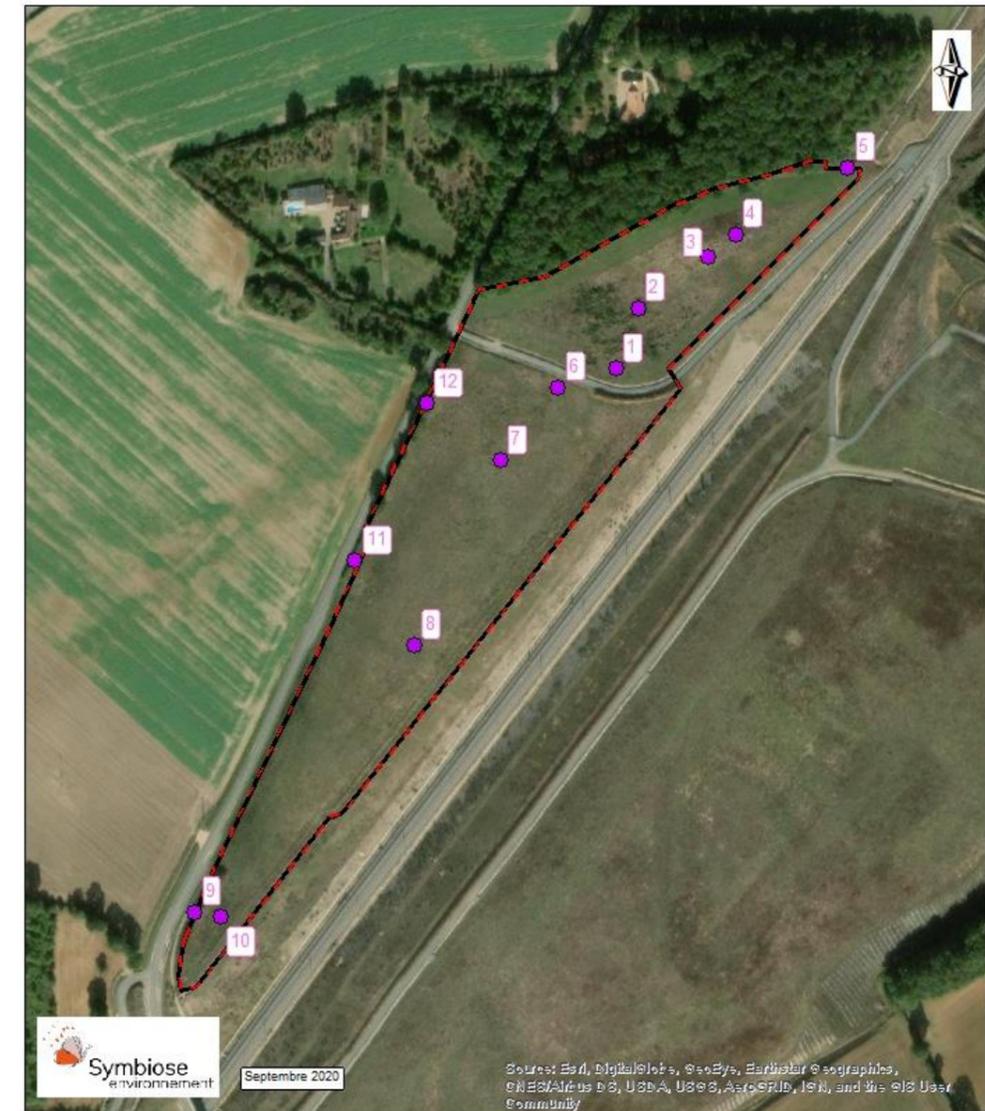
Transects d'observations :

- Transect reptiles
- Transect rophalocères
- Aire d'Etude Immédiate



Projet photovoltaïque de Vouneuil-sous-Biard (86)

Relevés de végétation
Etude d'impact faune-flore et habitats



- Relevés de végétation
- Aire d'Etude Immédiate



Projet photovoltaïque de Vouneuil-sous-Biard (86)

Le paysage

Les études relatives au paysage permettent de caractériser les unités paysagères, d'appréhender les dynamiques du paysage, de mesurer les pressions liées à la réalisation du projet et de définir comment accompagner les transformations éventuelles engendrées sur le paysage.

La flore et les habitats de végétation

Quatre-vingt-quatre espèces végétales ont été notées dans le cadre des sorties de terrain réalisées. C'est une flore variée malgré la faible diversité des milieux présents dans l'aire d'étude sur une surface peu étendue. Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été observée et une plante est identifiée comme invasive, le Buddleia du père David.

En termes de végétation, 4 habitats au sens du Code Corine ont été identifiés. Les habitats sont tous évalués sans enjeu en termes de flore et végétation (Tableau 7).

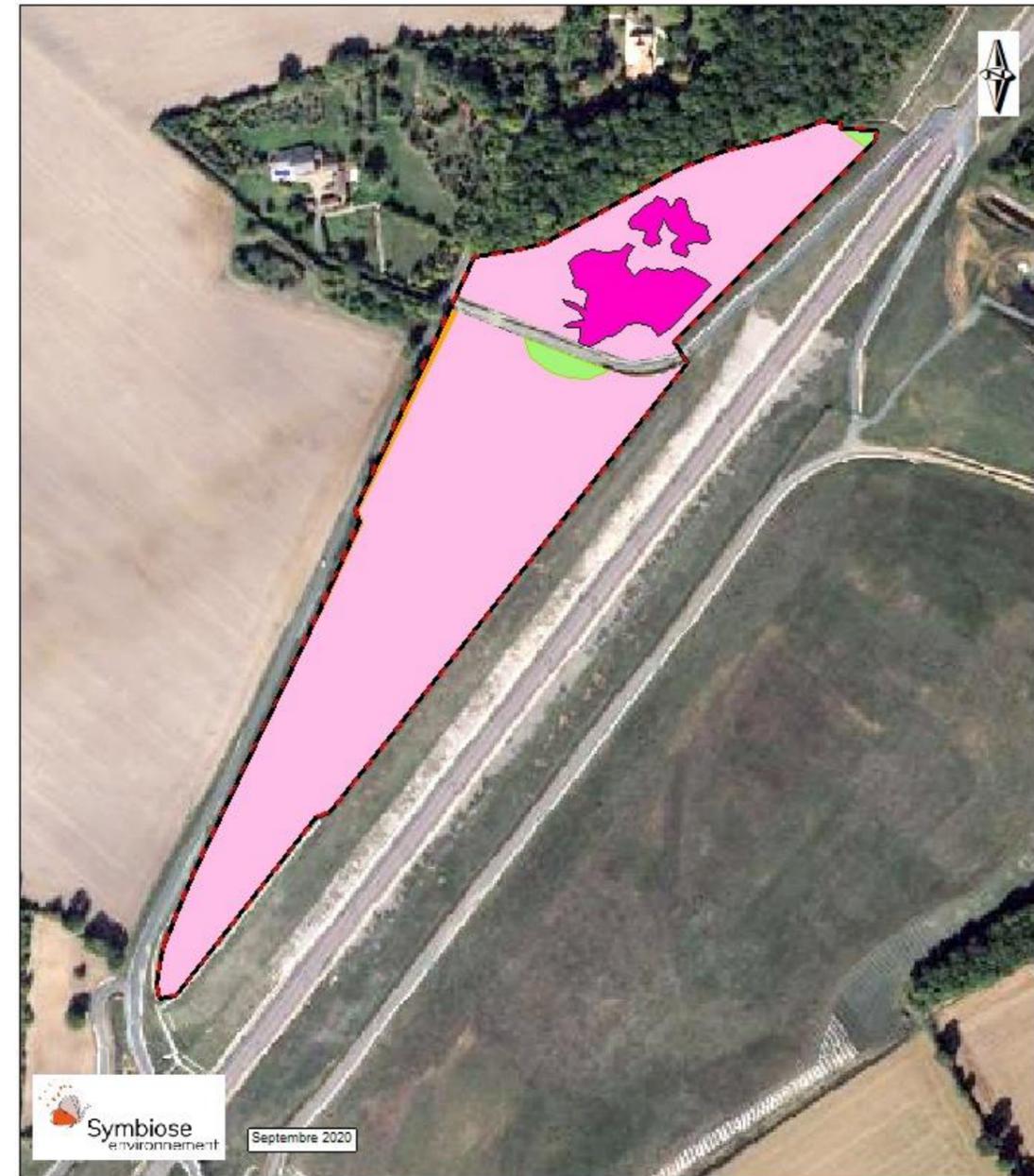


Rosier des champs
Photo : M. PERRINET - Symbiose Environnement 28/05/2020

Lande à ajonc
Photo : M. PERRINET - Symbiose Environnement 23/01/2020

Intitulé Corine de l'habitat	Code Corine	Flore patrimoniale	Statut			Surface (ha)	Surface relative	Niveau d'enjeu
			DH	RAR PC	MEN PC			
Landes à Ajoncs	31.85			AC	M	1		Faible
Prairies siliceuses à annuelles naines	35.21			AR	MM	3		Faible
Bocage	84.4			C	MMM	2		Faible
Terrains en friche	87.1			C	M	1		Faible

Habitats Etude d'impact faune-flore et habitats



- 31.85 - Landes à Ajoncs
- 35.21 - Prairies siliceuses à annuelles naines
- 84.4 - Bocage
- 87.1 - Terrains en friche
- Aire d'Etude Immédiate

0 100 200
Mètres

Projet photovoltaïque
de Vouneuil-sous-Biard (86)

La faune

1.1.1 Amphibiens

La présence d'amphibien n'a été notée à aucune des visites sur le site. Les écoutes nocturnes n'ont pas apporté de donnée quant à la présence de crapauds notamment et aucune ponte n'ayant non plus été observée.

1.1.2 Reptiles

Le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) a été observé sur plusieurs points en lisière de la haie en bordure de route.

Quatorze espèces de papillons, en grande majorité communes ont été observées. Une espèce patrimoniale a été observée aux alentours des fourrés à Genêts, l'Azuré des Cytises, en danger dans la région. Plusieurs individus ont été observés au nord de l'aire d'étude.



Azuré des Cytises (*Glaucopsyche alexis*)

Photo : M. PERRINET - Symbiose Environnement

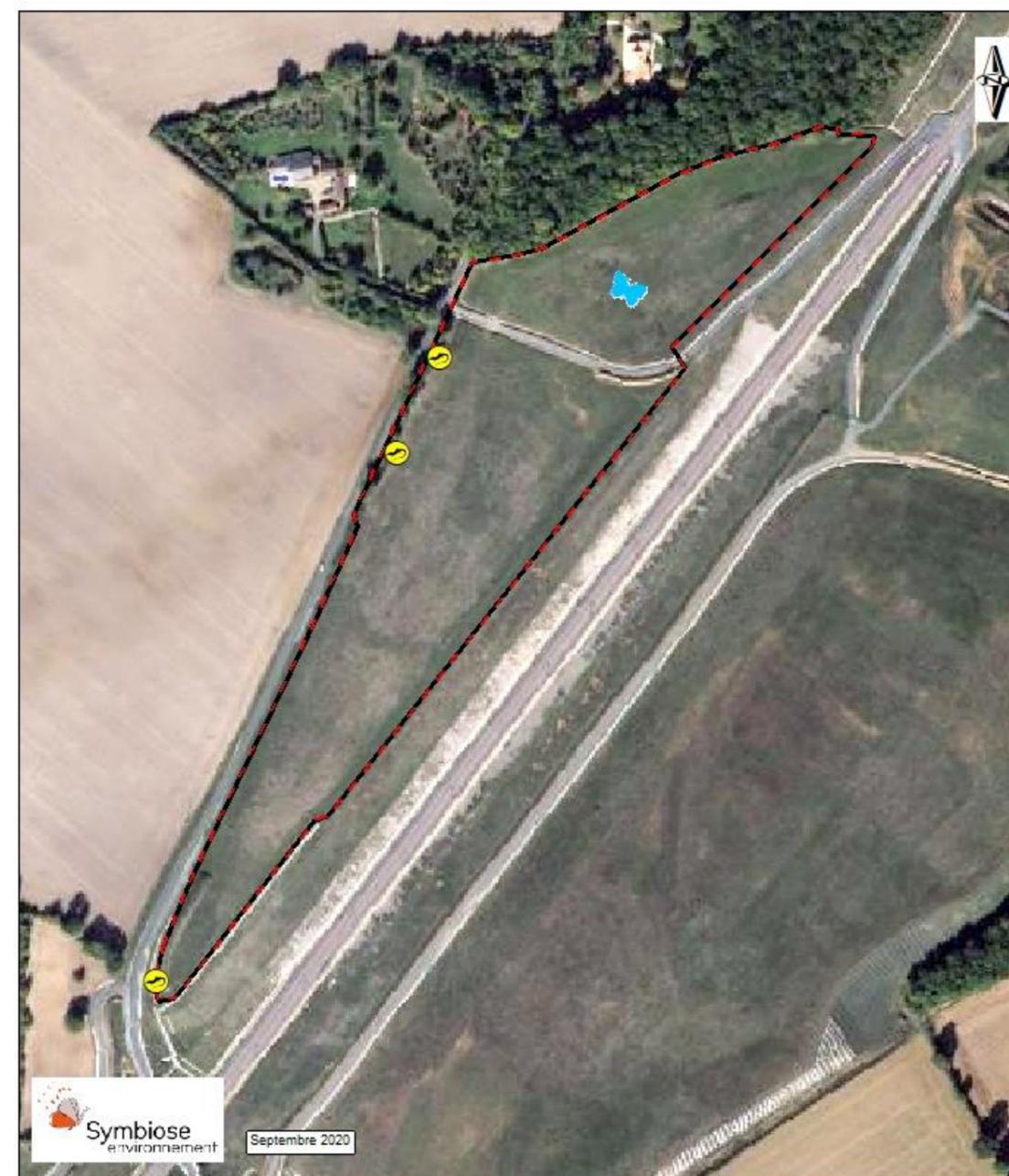
La présence de libellule n'a été notée à aucune des visites sur le site, alors que huit espèces de criquets et sauterelles des plus communes ont été observées dans l'aire d'étude. Aucun indice de présence de coléoptères saproxyliques n'a été détecté au niveau de la haie en bordure de route.

Le site est exploité comme territoire de chasse par 6 espèces de chauves-souris à enjeu réglementaire élevé : un cortège de 5 espèces à enjeu réglementaire et conservatoire fort : le Murin de Bechstein, la Noctule de Leisler, le Murin de Daubenton, la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl d'une part et une espèce à enjeu réglementaire fort est à enjeu conservatoire faible : l'Oreillard gris d'autre part.



Pipistrelle de Kuhl - Photo : M. PERRINET - Symbiose Environnement

Faune remarquable Etude d'impact faune-flore et habitats



-  Azuré des cytises
-  Lézard des murailles
-  Aire d'Etude Immédiate

0 100 200
Mètres

Projet photovoltaïque
de Vouneuil-sous-Biard (86)

Trente-neuf espèces d'oiseaux ont été notées dont 19 nichent dans l'aire d'étude et les alentours. Onze espèces dont seulement 6 nicheuses présentent un intérêt faible à moyen dans la région Poitou-Charentes soit parce qu'elles sont considérées comme « quasi menacée » soit « Vulnérable » : Alouette des champs LRR(VU) ; Bruant proyer LRR(VU) ; Chardonneret LRR(NT) LRN(VU) ; Fauvette grisette LRR(NT) ; Linotte mélodieuse LRR(NT) et Tarier pâtre LRR(NT).



Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*)
Photo : M. PERRINET - Symbiose Environnement

Les Enjeux flore, habitats et faune

Sur la base des enjeux relatifs à chaque groupe soit :

- pas d'enjeu en termes réglementaires en l'absence de plante protégée et présence d'habitats sans enjeu
- absence d'amphibiens dans l'aire d'étude,
- un enjeu réglementaire faible et écologique modéré pour le lézard des murailles,
- absence d'enjeu réglementaire pour les insectes, aucune espèce protégée n'ayant été localisée sur le site et un enjeu écologique évalué à fort du fait de la présence de l'Azuré des Cytises,
- un enjeu réglementaire faible à moyen avec la présence de six espèces de chauves-souris qui exploitent l'aire d'étude comme territoire de chasse,
- un enjeu réglementaire faible à moyen, avec 6 espèces d'oiseaux qui présentent un intérêt faible à moyen dans la région Poitou-Charentes,

les enjeux sont évalués de moyens à forts sur l'aire d'étude.

Synthèse des enjeux Etude d'impact faune-flore et habitats



- Enjeux forts
- Enjeux moyens
- Enjeux faibles
- Aire d'Etude Immédiate

0 100 200
Mètres

Projet photovoltaïque
de Vouneuil-sous-Biard (86)

Le paysage

Le paysage proche du site de projet est bordé par la strate arborée dense et haute de la fin de la vallée de la Clouère. Il s'agit du bois principal jouxtant le site de projet et contenu dans l'ensemble de l'AER. L'Est offre une vue dégagée sur l'autre versant de la vallée avec perception des boisements sur l'horizon. La présence de la LGV Sud Europe Atlantique est discrète car elle se trouve enfoncée par les imposants talus la contenant. Au Sud et à l'Ouest, le paysage est ouvert sur les parcelles cultivées. Quelques haies bocagères et sujets arborés ponctuels viennent parsemer le paysage. La RD 87 coupe la ZIP au Sud et longe cette dernière sur le flanc Ouest.

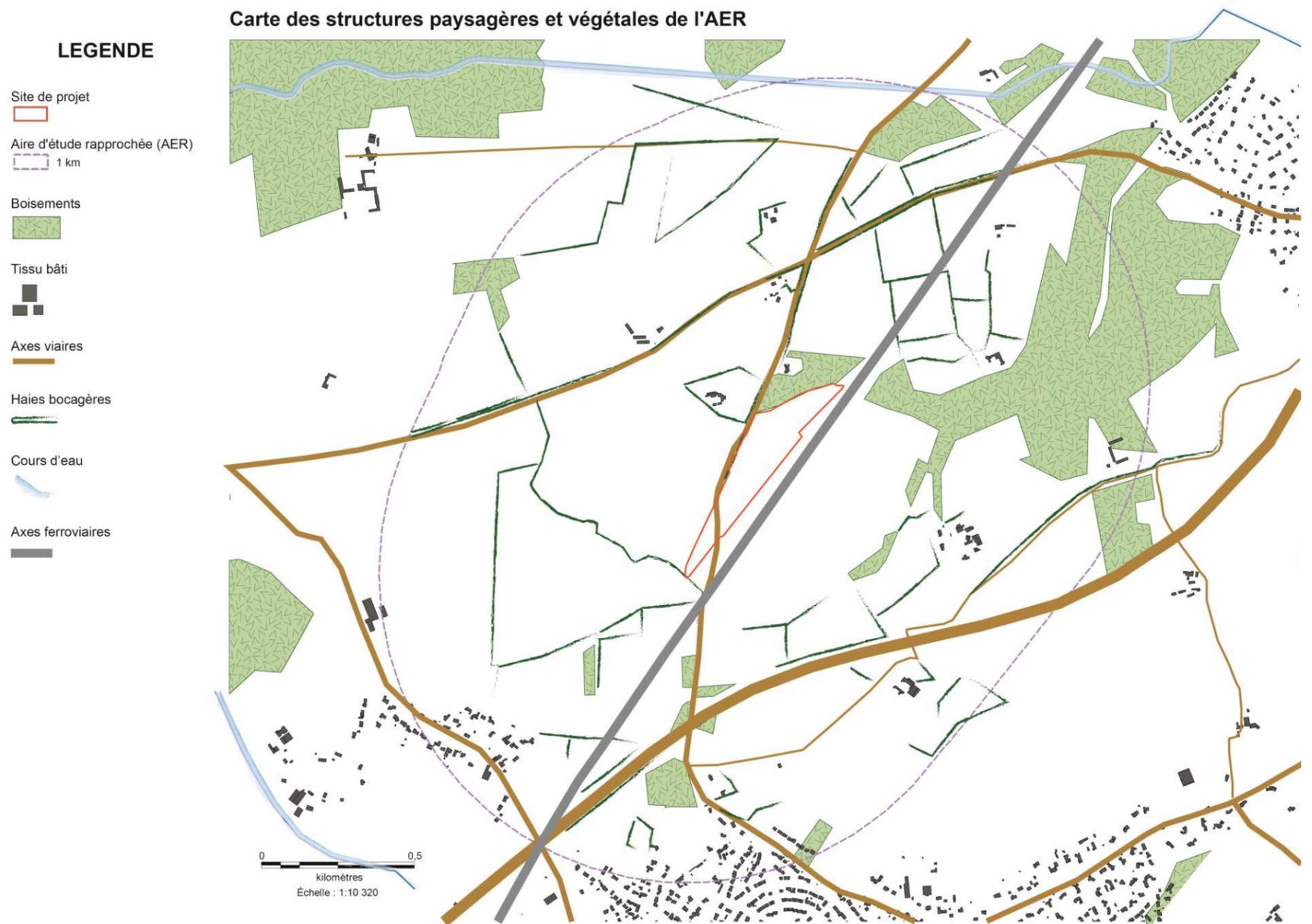
Le site de projet reste à distance des voies principales de circulation hormis la RD 87 qui le longe dans sa limite Ouest et la LGV à l'Est.

La topographie générale de l'aire d'étude s'articule selon une variation de paysages alternant deux vallées principales : celles de la Boivre et du Clain et des plaines cultivées présentes sur des plateaux peu élevés (entre 120 et 130 mètres d'altitude en moyenne). Les fonds de vallées possèdent les altimétries les plus basses entre 70 et 90 m au-dessus du niveau de la mer.

Le site de projet est situé en aplomb de la vallée de la Clouère à proximité d'axes structurants fort comme la LGV Sud Europe Atlantique sur son flanc Est et d'un axe viaire local avec la présence de la RD 87 à l'Ouest (entrée du site de projet). Le boisement soutenu présent au Nord du site de projet vient terminer la course de la vallée de la Clouère et fait office de barrière visuelle importante. Les fonds de vallées présents ne sont pas

Le site de projet est incliné selon une pente Sud/Nord, allant de 142m à 134m. Il présente de même un profil légèrement bombé entre la RD 87 et la LGV. En effet, il s'agit d'une ancienne parcelle agricole qui a été redécoupée lors des travaux de la ligne LGV. Ainsi, elle a été entièrement remodelée, et est longée par la tranchée profonde qui accueille la voie ferrée.

La partie Nord de la ZIP est bordée par la strate arborée dense et haute de la fin de la vallée de la Clouère. Il s'agit du bois principal jouxtant le site de projet et contenu dans l'ensemble de l'AER. L'Est offre une vue dégagée sur l'autre versant de la vallée avec perception des boisements sur l'horizon. La présence de la LGV Sud Europe Atlantique est discrète car elle se trouve enfoncée par les imposants talus la contenant. Au Sud et à l'Ouest, le paysage est ouvert sur les parcelles cultivées. Quelques haies bocagères et sujets arborés ponctuels viennent rythmer le paysage. La RD 87 coupe la ZIP au Sud et longe cette dernière sur le flanc Ouest.



Depuis le site et ses abords, peu d'habitations sont visibles. Le hameau de la Menuiserie, situé juste à côté du projet, entretiendra une relation au niveau de l'entrée (portail) ; le tissu bâti étant enclavé par la haie arbustive et arborée en limite de propriété.

L'environnement immédiat de la ZIP présente un caractère agricole et boisé. Le côté patrimonial et touristique est quant à lui absent. L'environnement de la ZIP possède un caractère ouvert indéniable sur le paysage avec une perception à 360° relativement immédiate.



1. VOUNEUIL-SOUS-BIARD - Hameau dit le Linot - Perception en direction du site de projet

Source : Sortie terrain BE Agence B. Jardins & Paysages



2. VOUNEUIL-SOUS-BIARD - A proximité du Gaec « les Nesdes Rouges » - Perception du paysage en direction de l'Est

Source : <https://www.google.fr/img/hp>



3. VOUNEUIL-SOUS-BIARD - Perception de l'entrée du site de projet au niveau du hameau dit de la Menuiserie

Source : Sortie terrain BE Agence B. Jardins & Paysages

Le paysage proche de la ZIP est bordé par la strate arborée dense et haute de la fin de la vallée de la Clouère. Il s'agit du bois principal jouxtant le site de projet et contenu dans l'ensemble de l'AER. L'Est offre une vue dégagée sur l'autre versant de la vallée avec perception des boisements sur l'horizon. La présence de la LGV Sud Europe Atlantique est discrète car elle se trouve enfoncée par les imposants talus la contenant. Au Sud et à l'Ouest, le paysage est ouvert sur les parcelles cultivées. Quelques haies bocagères et sujets arborés ponctuels viennent parsemer le paysage. La RD 87 coupe la ZIP au Sud et longe cette dernière sur le flanc Ouest.

Des axes de communications importants se positionnent à proximité du site (Ouest) à savoir : la LGV Sud Europe Atlantique et l'A10. Des axes secondaires desservent la ZIP comme la RD 87 et différentes voies communales.

Les zones habitées les plus proches sont les hameaux de : « la Menuiserie, le Linot, la Geoffronnière, la Pinterie, la Mortalane et Beaulieu ». Ils sont constitués d'une à une dizaine de maisons et d'exploitations agricoles. Il s'agit de quelques habitations ponctuelles formant un tissu bâti de proximité modeste. Malgré sa proximité, le site ne sera pas visible depuis les habitations en raison de la barrière visuelle formée par le bois au Nord lié à la fin de la vallée de la Clouère et la topographie rehaussée du site de projet. La présence de la LGV Sud Europe Atlantique à proximité met en lumière un élément industriel fort déjà présent dans le paysage ce qui atténue la mise en place du projet. Aucun enjeu visuel majeur n'est donc à envisager au regard des riverains les plus proches hormis le portail d'entrée du hameau de la Menuiserie où la sensibilité reste à évaluer.

L'impact du projet sera essentiellement négligeable voir faible/à évaluer étant donné le caractère agraire, faiblement bâti et dégagé du paysage limitrophe au site de projet. L'absence d'éléments à caractère patrimonial et touristique conforte ce sentiment. La topographie plane et dégagée du plateau qui accueillera les installations n'est donc pas un désavantage.

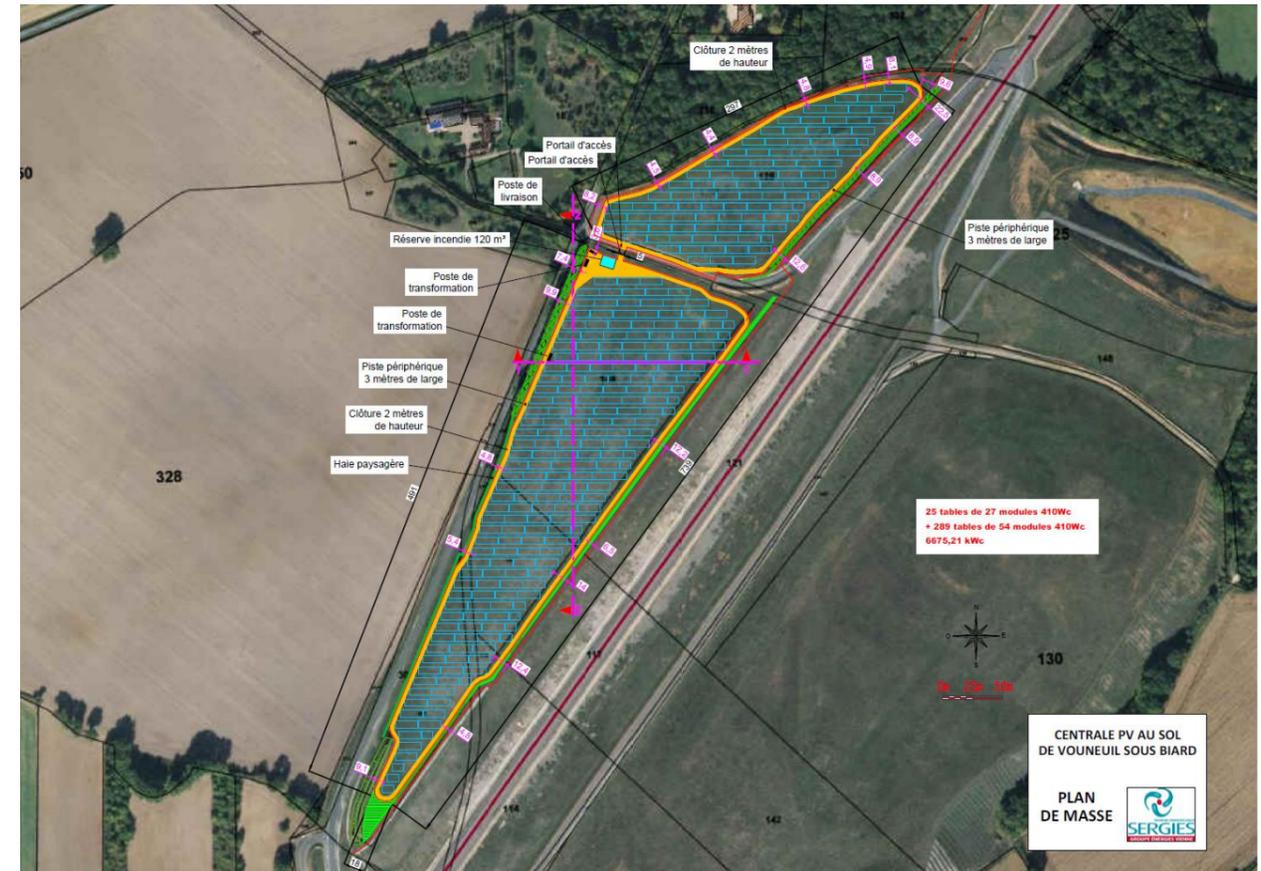
N.B. : la mise en place d'une haie arbustive à l'Ouest du projet pourrait être intéressante étant donné la présence de la RD 87 (axe viaire important dans les déplacements des locaux) et la présence de l'entrée/ sortie du hameau de la Menuiserie.



Evaluation des impacts du projet

Le projet présente une puissance potentielle de 6,7 MWc. Le site se situe dans le département de la Vienne, sur la commune de Vouneuil sous Biard, lieu-dit les Prises de la Menuiserie. Ce site est un délaissé de la ligne LGV appartenant à Lisea-Cosea. Il s'agit d'un délaissé ferroviaire éligible à l'AO CRE (Cas3). Les terrains sont actuellement classés en A2 (agricole constructible ; possible pour les projets d'intérêt collectif).

La centrale sera de type Fixe. Les tables photovoltaïques seront de type 3H10, composées de 30 modules photovoltaïques en paysage. Elles seront ancrées au sol à partir de pieux battus.



Organisation des panneaux pour le projet.

L'empoussièrement ou l'encrassement des modules photovoltaïques (poussière, pollens...) peuvent engendrer la diminution de leur rendement. L'entretien des modules photovoltaïques sera minimal, d'autant plus que les pluies sont régulières dans la région. Une vérification régulière est néanmoins indispensable.

Au minimum, les panneaux photovoltaïques seront nettoyés environ tous les 5 ans, afin d'améliorer la production d'énergie en diminuant les pertes dites « d'encrassement des modules ». Ce nettoyage doit intégrer les aspects liés à la protection de l'environnement, pour éviter tout risque de pollution des sols, de l'eau et de l'air et à la protection de la santé. Il doit de plus, être efficace pour retirer l'encrassement accumulé, sans entraîner de dépôts supplémentaires.

Le choix s'est donc porté sur de l'eau déminéralisée, qui respecte l'ensemble de ces exigences.

L'entretien du site doit être réalisé au niveau de la végétation, de l'accès et des voies de circulation. Il pourra éventuellement être assuré de façon naturelle par un troupeau de moutons.

Sinon, un fauchage de la végétation sous les panneaux, un entretien mécanique (gyro-broyeur et débroussailleuse) et un taillage des haies arbustives pourront être réalisés 1 à 2 fois par an. L'entretien de l'accès et de la plateforme compactée sont assurés aujourd'hui par la commune.

Les végétaux coupés seront soit laissés sur place, soit exportés. Aucun désherbant chimique ne sera utilisé pour l'entretien des espaces verts.

Les impacts du projet

Pollutions

Pendant la durée du chantier, les bruits liés aux activités des véhicules de transports, aux travaux de montage et aux engins de construction seront faibles au regard des voies routière et ferrée présentes.

Le recouvrement du sol par les panneaux se traduit par un ombrage et un assèchement en surface. L'eau qui s'accumule aux bords des modules peut provoquer une érosion du sol. Toutefois, suivant les conditions satisfaisantes de maintien du sol suite aux travaux réalisés pour la LGV, il n'y a pas de dégradation du sol à envisager.

Les écoulements d'eau ont été pris en compte dans le cadre de l'aménagement de l'accès à la ligne LGV et moyennant l'application des mesures standard pour la conduite de chantier, la nappe phréatique se sera pas impactée suite aux travaux de terrassement et il n'y aura pas non plus d'impact lors du fonctionnement.

Le fonctionnement des modules et leur mise hors service ne sont pas une source d'émissions atmosphériques de Cadmium. D'une manière générale, les études concluent que les panneaux photovoltaïques à base de couches minces en Cadmium ne produisent aucune émission lors de leur fonctionnement normal. Enfin, des rejets nocifs ne peuvent être constatés qu'en cas d'accident. (MEDDTL, 2011).

Flore et habitats

L'impact sur les habitats de végétation, est faible, aucun enjeu n'ayant été identifié.

Les travaux ne seront qu'une faible source de dérangement pour les reptiles. Ils sont par contre susceptibles de détruire des larves ou chenilles avant les émergences de printemps notamment de l'azuré des Cytises, seule espèce de papillon remarquable du site exploite les plantes légumineuses (trèfles, Coronille, Luzernes, vesces, Genêts, etc. Le projet aura un impact moyen sur l'azuré des Cytises en réduisant son territoire de reproduction et d'alimentation localisé au sein des friches au nord de l'aire d'étude.

A l'échelle du territoire de chasse des espèces présentes, dans un contexte de bocage et de nombreux boisements, l'aire d'étude ne représente qu'une infime superficie. Le projet aura ainsi un impact limité sur les chauves-souris en réduisant leur territoire de chasse, mais dans de faibles proportions au regard du territoire parcouru par les différentes espèces.

Les travaux d'installation du parc photovoltaïque seront une cause de dérangement momentanée pour les oiseaux, mais ces espèces pourront se reporter sur les milieux voisins. Les travaux seront donc une source de dérangement faible pour les oiseaux les plus remarquables. Par contre, si les travaux commencent en période de reproduction, ils entraîneront la destruction de couvées.

Paysage

L'implantation permet de respecter les composantes paysagères du site et de limiter les terrassements. Elle permet aussi :

- La mise à profit de la parcelle : plateau enherbé,
- La conservation des haies périphériques. A l'Ouest, le long de la route, et à l'Est, le long de la clôture SNCF. Elles permettent de réduire la visibilité du projet depuis les extérieurs.
- La préservation du chemin rural existant sans bloquer l'accès SNCF

Mesures

Afin de réduire les impacts du projet, plusieurs mesures seront mises en œuvre :

- espacement des panneaux pour favoriser le maintien des secteurs à légumineuses, plantes hôtes privilégiées par l'Azuré des Cytises et particulièrement présentes au nord de l'aire d'étude,
- Adaptation du calendrier en phase travaux, afin d'engager les travaux au moment le plus favorable pour la faune et la flore, à savoir en engageant les travaux lourds dans la période allant de juillet à octobre,
- Revégétalisation après installation des panneaux et autres équipements, notamment pour favoriser l'accueil des papillons, en particulier de l'Azuré de Cytises, par un semis à dominance de légumineuses (Fabacées) : avec Coronille variée, Lotiers, Luzernes, Trèfles, Pois de senteur, ces dernières espèces étant à favoriser en strate herbacée des haies à planter.
- Absence d'éclairage nocturne pour ne pas perturber l'activité nocturne des chauves-souris en activité de chasse.
- Installation de clôtures à larges mailles dans la partie inférieure pour le passages pour la petite faune terrestre, notamment le Hérisson.
- Plantation de 440 m de haies et entretien d'arbres en têtard afin
- de restituer un milieu favorable à l'accueil des oiseaux qui pourront y nicher et s'y alimenter, de même que les insectes, notamment butineurs,
- de fournir des lieux de refuge et thermorégulation aux reptiles,
- de faire bénéficier les chauves-souris d'un linéaire favorable pour chasser.
- Entretien du parc favorable à la biodiversité afin d'assurer un entretien favorable au développement et au maintien des espèces patrimoniales, en développant une activité pastorale, le projet portant sur un usage mixte du terrain, à savoir la production d'électricité associée à l'élevage ovin. L'élevage est facilité par la clôture intégrale de la parcelle et les moutons assurent aussi l'entretien constant du site.

Avec la mise en place de mesures d'évitement et de réduction proportionnées aux enjeux et aux impacts pressentis, on constate que les éventuels impacts résiduels restent faibles à très faibles. Ces impacts ne seront pas de nature à remettre en cause le bon état de conservation des habitats et des populations d'espèces au sein des habitats où s'inscrit le projet.

incidences du projet sur la trame verte et bleue et les sites Natura 2000

L'aire d'étude est localisée entre une route secondaire et la nouvelle ligne LGV en limite de zone urbaine et hors de corridors ou réservoir de biodiversité. L'aménagement du site n'aura donc pas d'incidence sur la trame verte et bleue.

Il n'y a pas de site Natura 2000 dans un rayon de 10 Km autour de l'aire d'étude. Le site est ainsi isolé et n'a aucun lien avec le réseau de sites Natura 2000 et aucun impact n'est identifié.

Localisation des mesures réductrices : plantations



LEGENDE

- Site de projet

- Boisements

- Haies

- Mesures réductrices proposées
 Haie de taille moyenne

Du point de vue paysager, la phase diagnostic détaillée a permis d'aboutir à une conception du projet réduisant les visibilités lointaines grâce à la conservation de la portion de haie existante à l'Ouest, et de la haie récemment plantée à l'Est, le long de la clôture.

Néanmoins, des mesures de réduction sont proposées en prenant en compte le paysage local et la visibilité forte depuis la RD 87 qui longe le site de projet.

L'implantation de haies arbustives a donc été privilégiée afin d'occulter une visibilité depuis la route. La carte ci-contre met en évidence la localisation préconisée pour l'implantation de ces haies arbustives. Il s'agit d'un recensement exhaustif qui peut être complété en fonction des futurs échanges avec les habitants.

Les plantations proposées viennent de plus compléter le maillage bocager du secteur et renforcer les trames vertes du territoire (corridors écologiques). Les haies seront implantées à l'extérieur des clôtures afin de favoriser une intégration naturelle en continuité des haies existantes.

Au-delà du rôle d'intégration de la centrale dans le paysage, la plantation de haies permet :

- de restituer un milieu favorable à l'accueil des oiseaux qui pourront y nicher et s'y alimenter, de même que les insectes, notamment butineurs,
- de fournir des lieux de refuge et thermorégulation aux reptiles,
- de faire bénéficier les chauves-souris d'un linéaire favorable pour chasser.

La plantation de haies sera basée sur des espèces arbustives locales et favorables à l'alimentation de la faune, notamment insectes (fleurs) et oiseaux (fruits) : Troène commun, Viorne lantane, Viorne obier, Aubépine, (Prunellier sous réserve car tendance invasif), Cornouiller mâle, Cornouiller sanguin (tendance à être invasif à l'est de l'aire d'étude), Néflier, ajonc d'Europe et Genêt d'Europe.

La base des haies sera complétée avec les mêmes espèces à ensemercer dans les lignes du parc en légumineuses : Coronille, Lotiers, Luzernes, trèfles, pois de senteur.

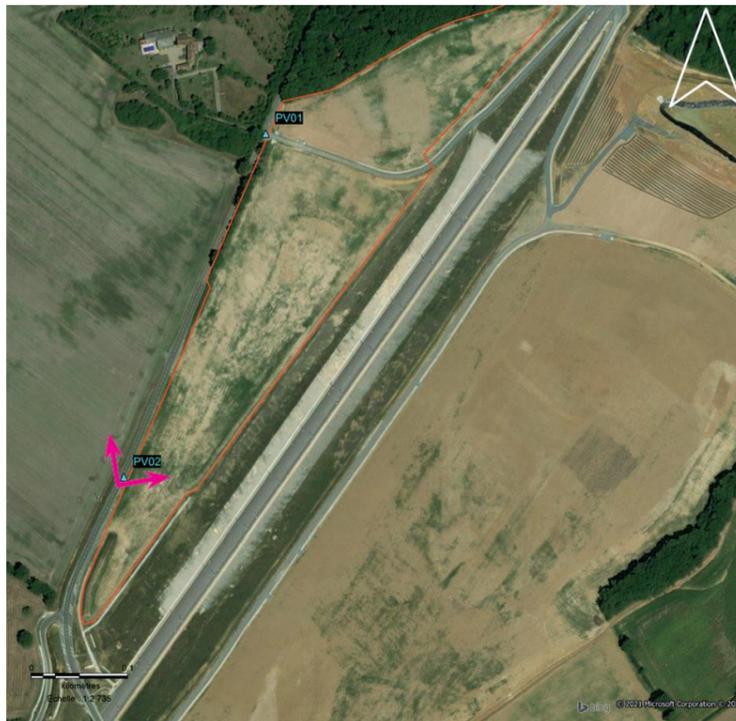
Les haies de taille moyenne sont composées de sujets d'une hauteur de 2 à 15 m. On y trouve des espèces locales des haies bocagères, préconisées dans le PLUi de Grand Poitiers. Les plantations sont organisées selon des séquences de 35 m, sur une rangée, en alternant les sujets pour un effet assez dense permettant de former un écran au premier plan à proximité des habitations et des voies de circulations (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

Point de vue : 2

Localisation du PV : VOUNEUIL-SOUS-BIARD - Depuis le Sud-Ouest du site, sur la RD 87

Distance au projet (panneau le plus proche) : 5 m

Enjeux vis-à-vis du projet : Évaluation de la perception des installations depuis un axe routier de proximité



Type de perception/ Impact du projet

La plantation d'une haie moyenne aux essences mixtes le long de la RD 87 en limite Ouest de la parcelle permet de réduire fortement les visibilités depuis la route. De plus, la haie se place dans la continuité de la portion existante au Nord.



Photomontage du projet

Source : Agence B. Jardins & Paysages / P



Photomontage du projet avec mesures réductrices

Source : Agence B. Jardins & Paysages / Photoshop

Critères environnementaux	Description	Intérêt environnemental	Impact du projet avant mesures		Mesures	Impact après mesures	Coût des mesures
Contexte du site	- implantation sur environ 7,3 ha sur une parcelle à l'abandon entre une route départementale et la nouvelle voie LGVSA, - absence de plan d'eau ou de cours d'eau dans l'aire d'étude ;	Faible	Faible		• Pas de mesure	Faible	
Connectivité écologique du site	- aire d'étude hors de toute zone de corridors diffus ou de réservoir de biodiversité,	Nul	Nul		• Pas de mesure	Nul	
Proximité de sites naturels sensibles et/ou protégés	- Zone d'implantation ne comprend aucun zonage de protection ou d'inventaire ni de conservation ; aucun site Natura 2000 à moins de 10 km	Nul	Nul		• Pas de mesure	Nul	
Habitats de végétation et Flore	- 4 habitats au sens Code Corine ne présentant aucun enjeu pour la flore ou la végétation - quatre-vingt espèces végétales dans l'aire d'étude ; flore variée témoignant d'une diversité élevée, reflétant une variété des milieux présents au regard de la superficie restreinte de l'aire d'étude. - aucune plante patrimoniale ou protégée présente	Faible	Faible		• MA2 : Entretien du parc favorable à la biodiversité	Faible	
Avifaune	- dix-neuf espèces d'oiseaux nichent dans l'aire d'étude et les alentours. six espèces présentent un intérêt faible à moyen dans la région : Alouette des champs LRR(VU) ; Bruant proyer LRR(VU) ; Chardonneret LRR(NT) LRN(VU) ; Fauvette grisette LRR(NT) ; Linotte mélodieuse LRR(NT) ; Tarier pâtre LRR(NT)	Moyen	Faible	A fort	• MR1 : Adaptation du calendrier en phase travaux • MR5 : plantation de 440 m de haies	Faible à nul	MR5 : 8 800 €
Chiroptère	- 6 espèces de Chiroptères. La diversité chiroptérologique estivale est considérée comme moyenne à élevée au regard des résultats. L'aire d'étude joue un rôle important dans la conservation des espèces suivantes : la Pipistrelle commune et la Pipistrelle de Kuhl	Très faible		Très Faible	• MA1 : Entretien d'arbres en têtards • MR3 : Absence d'éclairage nocturne	Très faible	Pas de coût supplémentaire
Entomofaune	- 14 espèces de papillons dont l'azuré des Cytises, espèce en danger dans la région. Aucun indice de présence de coléoptère saproxylique.	Faible à	moyen	Moyen de l'hiver au printemps A fort en phase larvaire et nymphale	• MR1 : Adaptation du calendrier en phase travaux • MR2 : Revégétalisation après installation des panneaux et autres équipements	Faible	MR3 : 250 € Suivi MR2 : 5 700 €
Amphibien	- pas d'espèce observée	Faible		Faible	• Pas de mesure	faible	
Reptile	- présence du Lézard des murailles, protégé mais évalué non menacé dans les listes rouges régionales, nationale, européenne et mondiale, avec enjeu modéré des lisières	Faible		Faible	• MR5 : plantation de 440 m de haies • MR1 : Adaptation du calendrier en phase travaux	Faible	MA1 : 8 800 €
Mammifère hors chiroptères	- Chevreuil et nombreux lapins, passage du Putois sur le site	Faible		Faible	• MR4 : Installation de clôture à large maille pour le passage de la petite faune terrestre	Faible	
Bruit et pollution chimique	- conditions satisfaisantes de maintien du sol constaté après les travaux LGV SA - écoulements d'eau pris en compte aux abords de la ligne LGV SA ; - application des mesures standard pour la conduite de chantier : nappe phréatique non impactée suite aux travaux de terrassement et pas d'impact lors du fonctionnement. - études concluent que les panneaux photovoltaïques à base de couches minces en Cadmium ne produisent aucune émission lors de leur fonctionnement normal	Faible		Faible	Application des mesures standard pour la conduite de chantier	Faible	Pas de coût supplémentaire aux travaux
Paysage (tableau détaillé ci-après)	- L'analyse de la visibilité de la ZIP met en évidence une faible visibilité potentielle. - depuis le Nord les boisements présents viennent bloquer les perceptions et pour les trois points cardinaux restants, les visibilités plus ouvertes ne rencontrent pas ou peu d'éléments bâtis ou patrimoniaux. - Aucune visibilité ni Co visibilité ne sont également à envisager depuis les zones habitées les plus proches au niveau des hameaux dit « la Menuiserie, le Linot, la Geoffronnière, la Pinterie, la Mortalane et Beaulieu ».	Négligeable à faible		Faible	• MR5 : plantation de 440 m de haies (réduction de co-visibilités envisageables)	Faible à nul	MR5 : 8 800 €.

Synthèse des enjeux et des impacts après mesures à mettre en œuvre